

Atelier international « Régulation de l'accès aux ressources marines vivantes de la bande côtière : expériences internationales et perspectives pour la Bretagne »

IUEM, Plouzané, 20-21 janvier 2006

Pêche et aquaculture de coquille St-Jacques en rade de Brest

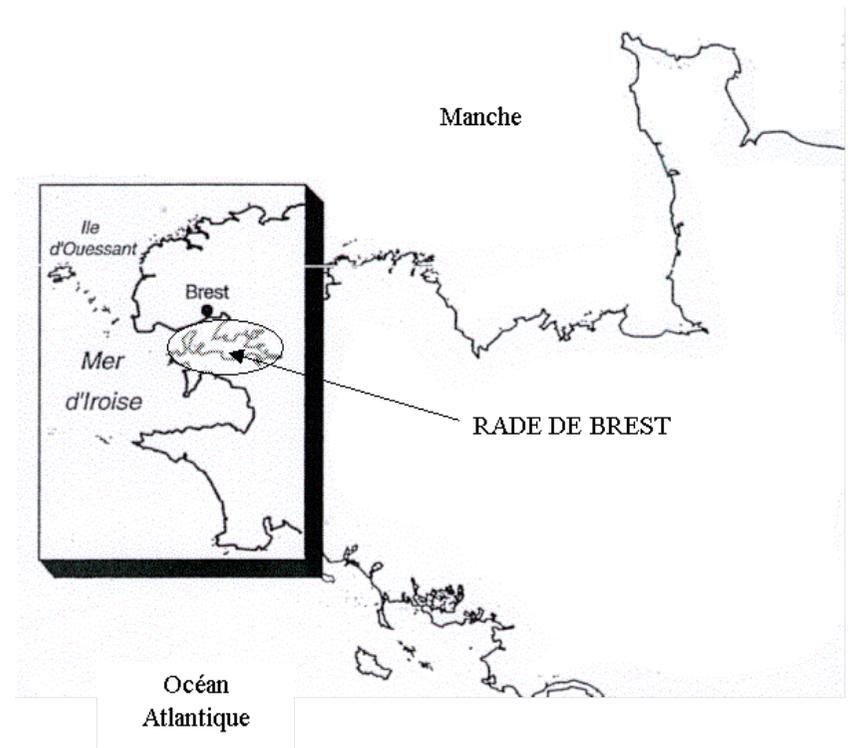
Frédérique Alban et Jean Boncoeur

UBO-CEDEM / GdR AMURE



Pêcherie coquillière de la rade de Brest

- Pêcherie saisonnière (octobre à mars)
- Principales espèces cibles : coquille St-Jacques et praire
- Engins de pêche : dragues
- Petite pêche : 363 tonnes de CSJ (< 2% de la production française) et 131 tonnes de praire en 2003-2004



La flottille

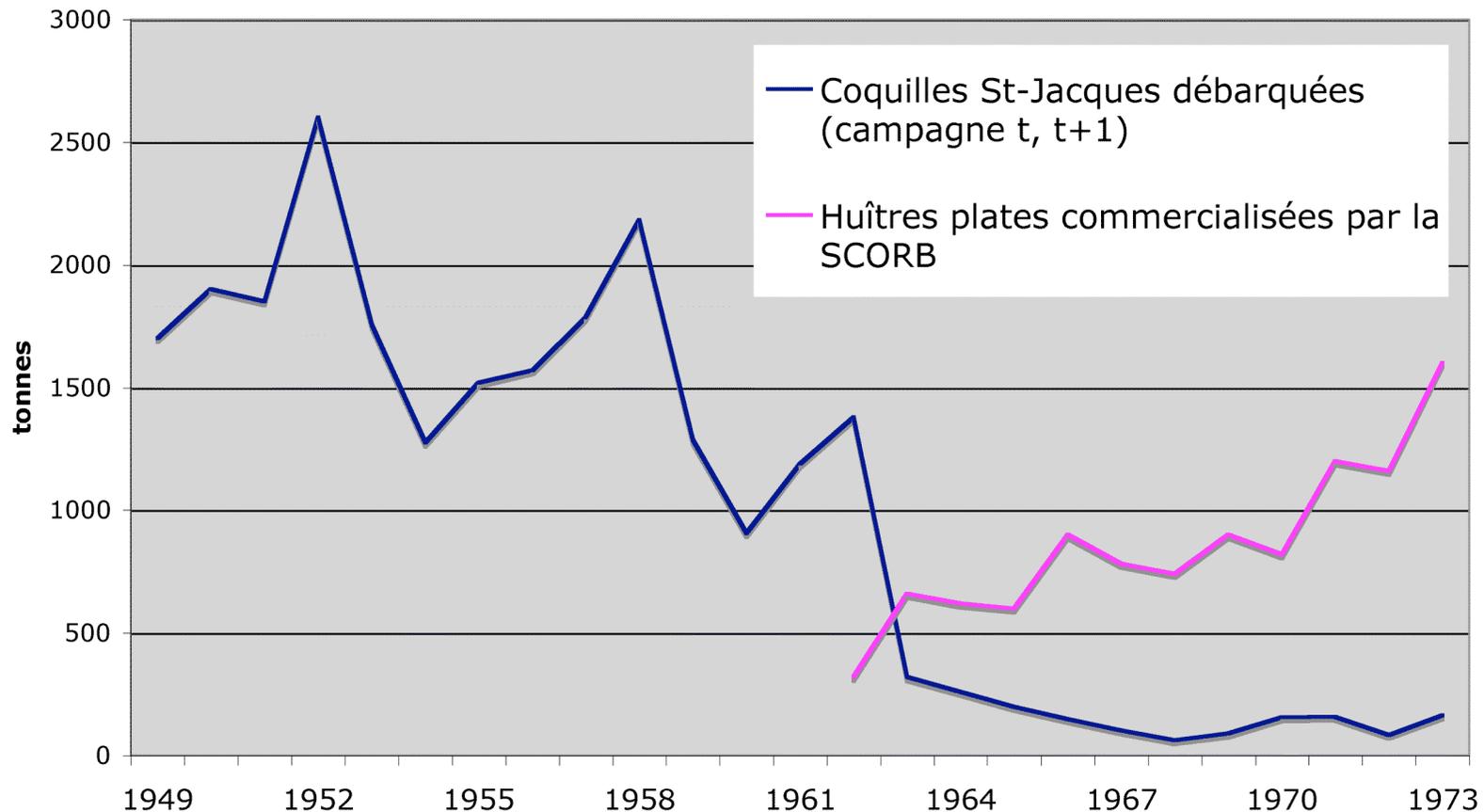
- 70 bateaux en 2004
- Longueur < 11 mètres
- 1 à 2 hommes à bord

Système de gestion

- Gisement classé
- Licence “Coquillages”
- Contrôle de l’effort de pêche

*L'effondrement du stock de CSJ en 1962-63 a suscité
une 1^{ère} expérience d'interaction pêche-aquaculture
dans les années 60 :*

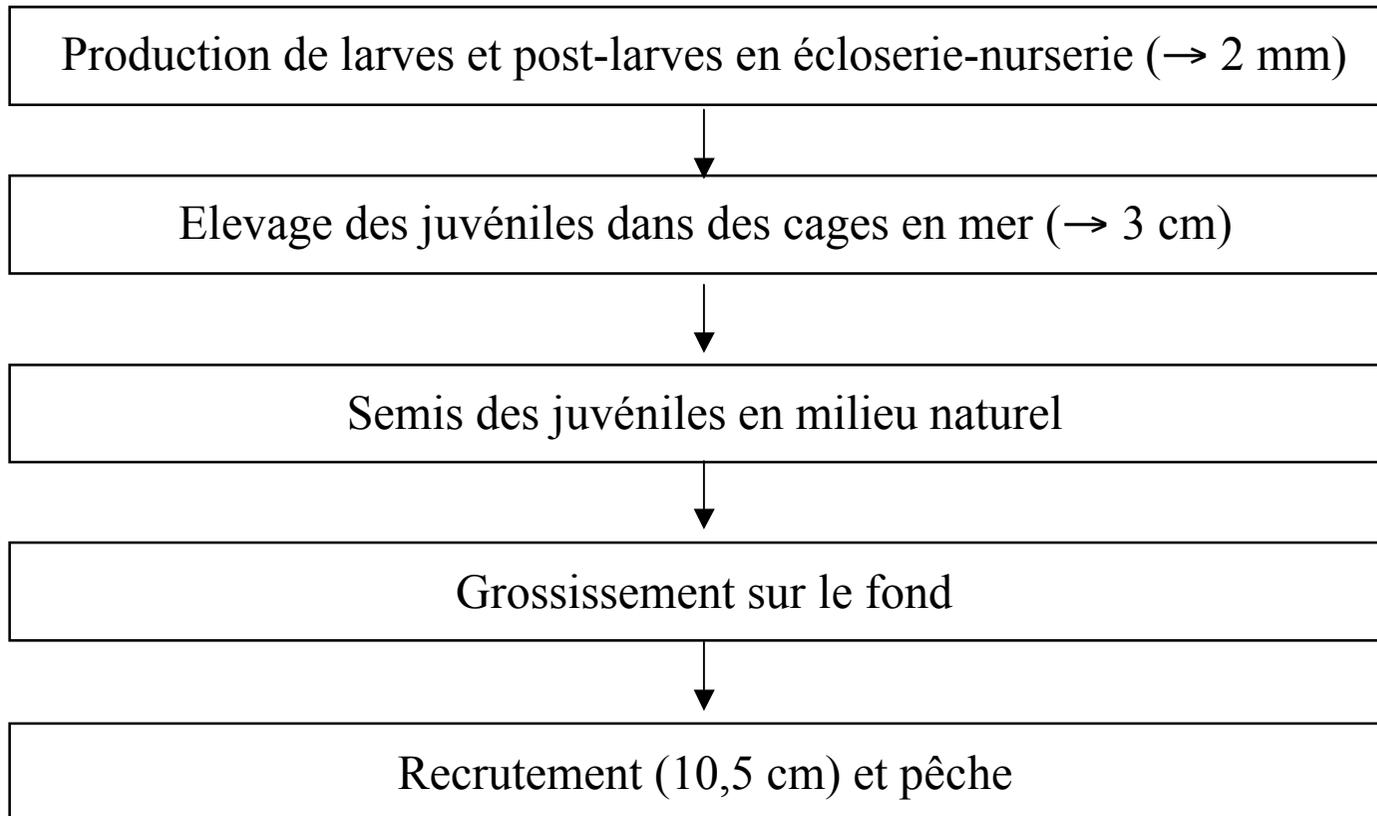
Pêche coquillière et ostréiculture en rade de Brest, 1949-1973



**Reconversion de la pêche vers l'élevage d'huîtres plates
(interrompue par une parasitose en 1973)**

*Initiée en 1983 pour relancer la pêche coquillière,
l'expérience actuelle est bien différente :*

**Filière aquaculture-pêche de coquille St-Jacques
en rade de Brest**

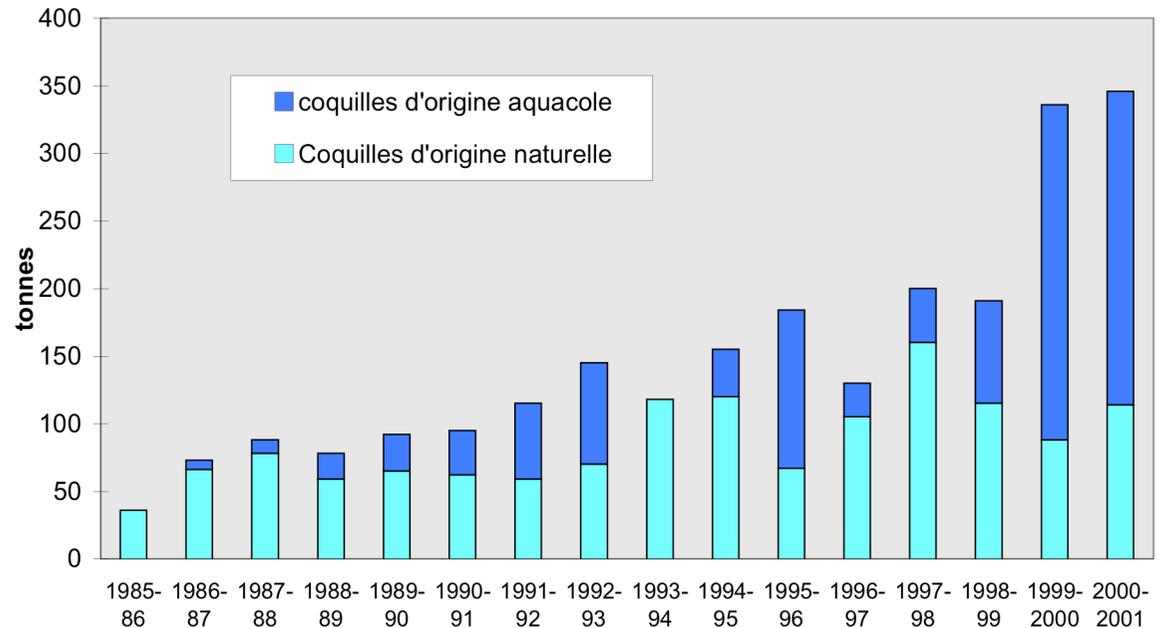


Intégration de l'aquaculture et de la pêche dans une même filière productive, de type « pacage marin » (*sea ranching*)

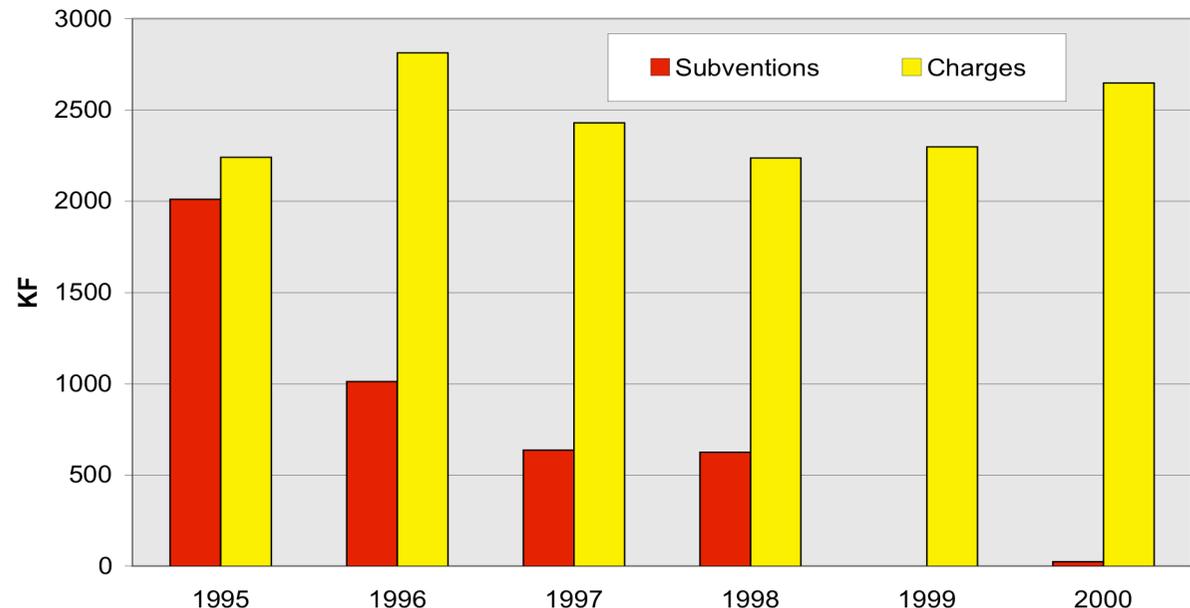
Après des débuts difficiles, un décollage dans les années 90 :

- Production d'origine aquacole : de 30 tonnes en 1990 à plus de 230 tonnes en 2000 (> 2/3 de la production totale).
- Accession à l'autofinancement des charges d'exploitation dans la 2^{ème} moitié des années 90 (par augmentation du coût annuel de la licence).

Debarquements de coquille St-Jacques de la rade de Brest, 1985-2001



Ecloserie du Tinduff : charges et subventions d'exploitation, 1995-2000



En 2000-2001, le programme apportait une contribution substantielle au revenu des pêcheurs de la rade :

Estimation de la contribution du programme aux résultats économiques de la flottille

Chiffre d'affaires annuel total de la flottille	18%
Revenu net d'activité des patron-propriétaires	28%

Opinions des pêcheurs concernant le programme

Considèrent que c'est une réussite technique	75%
Approuvent le principe d'autofinancement	
- totalement	56%
- partiellement	42%
Approuvent le principe de la contribution financière uniforme	75%

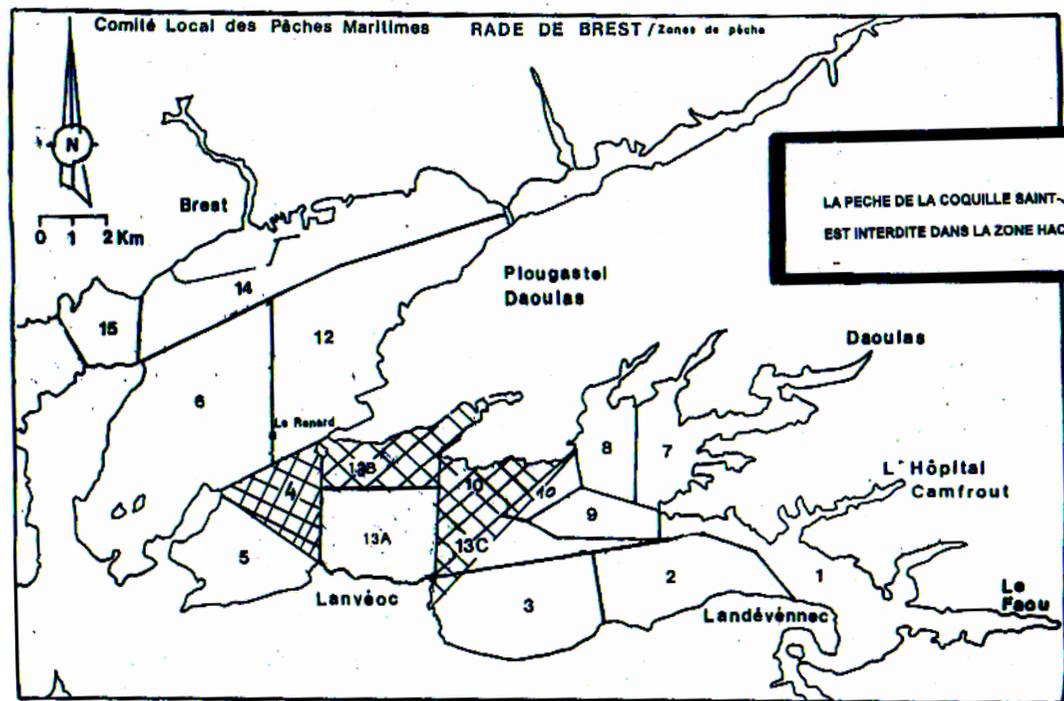
Source : Alban et al. *L'impact socio-économique du programme de production artificielle de CSJ en rade de Brest*, UBO-CEDEM, 2001.

Ces résultats ont été obtenus dans des conditions institutionnelles a priori peu favorables :

- **Gestion de l'espace** : inadaptation du régime des concessions conchylicoles (trop cher pour l'élevage de CSJ, compte tenu des densités)
- **Accès à la ressource** : traditionnellement gratuit (ou quasi-gratuit) en France \Rightarrow ne facilite pas l'équilibre financier du système

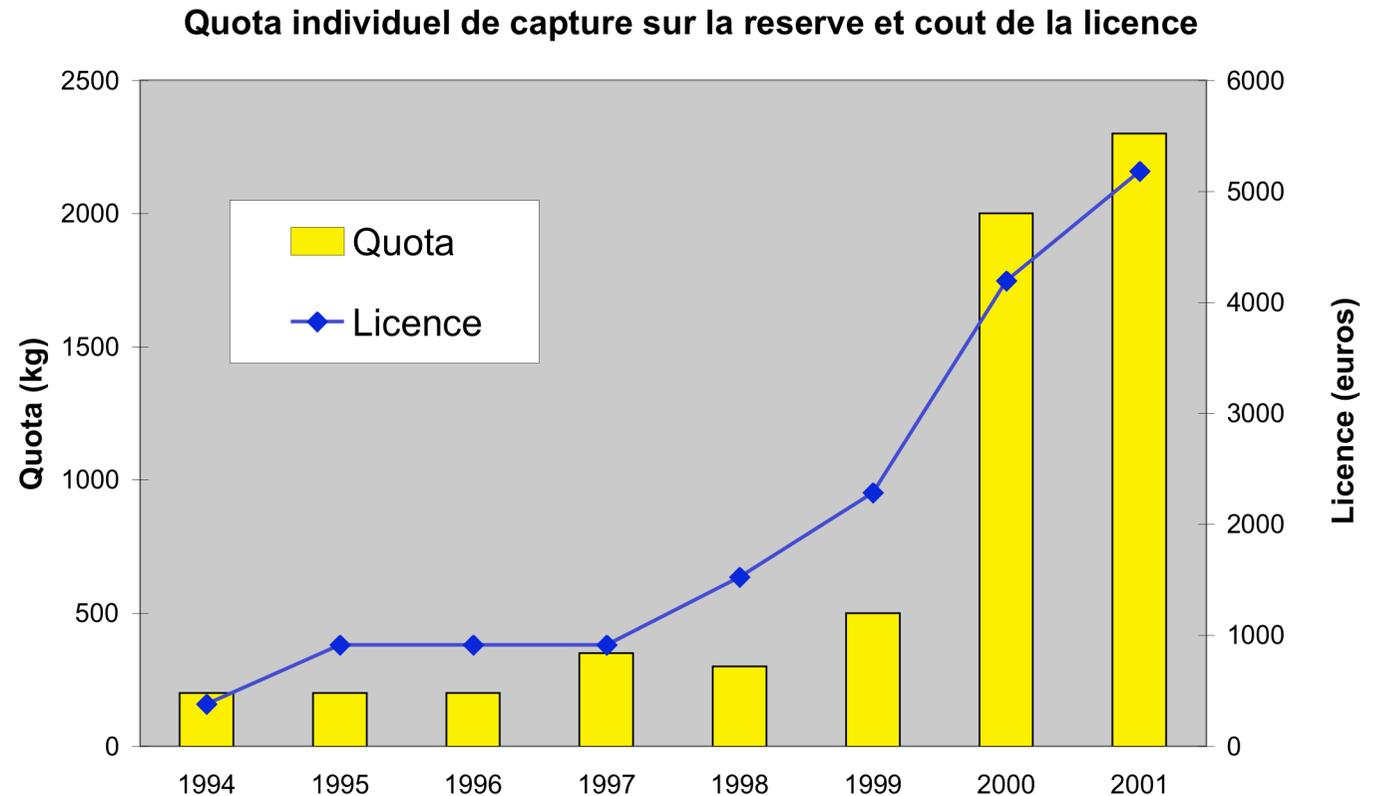
\Rightarrow Comment ces difficultés ont-elles été traitées ?

1) Gestion de l'espace par les pêcheurs dans le cadre du gisement classé et du système de licences coquillages



- Les zones ouvertes à la pêche et le calendrier d'exploitation sont définis annuellement par le CLPM du Nord-Finistère.
- Ce qui lui permet de gérer un double système de semis :
 - extensifs sur bancs naturels
 - intensifs sur réserve tournante ouverte à la pêche au bout de 3 ans (quota individuel de capture fixé annuellement)
- Le système ne peut fonctionner que si l'espace ne fait pas l'objet d'usages concurrents non contrôlés par le CLPM.

2) Financement du programme



- Coût de la licence : 380 € en 1994 → 5180 € en 2001
- Augmentation parallèle du quota individuel de capture sur réserve (200 kg en 1994 → 2300 kg en 2001)
- ⇒ Le système de réserve tournante avec quota individuel de capture a fonctionné vis-à-vis des pêcheurs comme une **incitation à accepter la hausse du coût de la licence.**

L'évolution récente de la pêcherie montre que le système n'est pas stabilisé

- **Risques environnementaux**
 - Exemple : Pseudo-nitzschia en 2004-05
 - ⇒ arrêt de la pêche CSJ pendant 4 mois
 - ⇒ baisse des apports de CSJ (hors réserve) : -72% par rapport à la moyenne des 3 campagnes précédentes
 - **Risque de marché (volatilité des prix)**
 - Ex : -20% pour la CSJ et -35% pour la praire en 2005 par rapport à la moyenne des 3 années précédentes (prix moyen criée)
 - **En 2005, le CLPM a cherché à limiter les effets de la crise :**
 - en obtenant une dérogation à la date de fermeture de la pêche
 - en autorisant un prélèvement exceptionnel sur la réserve (+30 t)
 - en réduisant fortement le coût de la licence (de 4500 à 2500 €)
 - **Ces mesures ne suffisent pas à enrayer l'érosion des effectifs :**
 - 70 licences en 2004 → 59 licences en 2005
- ⇒ **L'équilibre financier du système est remis en cause**

L'effet de ces facteurs exogènes pourrait être aggravé par des défauts internes, de caractère institutionnel.

Le mode de financement du système :

1. est distorsif :

- le coût de la licence (donnant accès à l'ensemble des ressources coquillières de la rade) est uniforme
- alors que les capacités de capture et les stratégies de pêche varient d'un bateau à l'autre.

2. favorise les comportements de « passager clandestin » :

- le paiement de la licence est strictement annuel
- alors que le financement du programme aquaculture-pêche requiert de la part de ses bénéficiaires un engagement sur le long terme.

Ces deux problèmes n'ont en principe rien d'insoluble...

Mais quelles seraient les implications ?

1. Mettre en place un financement **non-distorsif** revient à faire *payer chacun en fonction de ses prélèvements* :
 - taxe sur les débarquements
 - ou généralisation du système de QI (actuellement limité à la réserve)

⇒ assurer une **bonne transparence des débarquements**.
2. Un système **incitant à s'engager à long terme** :
 - licence pluri-annuelle,
 - ou quota permanent défini en % d'un TAC variable...

⇒ assurer une certaine **liquidité** à l'engagement financier de chacun.

⇒ créer un mécanisme *explicite* de **transférabilité des droits de pêche**.
3. A défaut de solution à l'échelle de la pêcherie, on peut prévoir une **dissociation progressive des filières pêche et aquaculture**, que l'expérience analysée ici visait au contraire à imbriquer étroitement.

Merci de votre attention

